

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VACHER

La mortalité à Paris en 1872

Journal de la société statistique de Paris, tome 15 (1874), p. 99-105

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__99_0

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LA MORTALITÉ A PARIS EN 1872 (1).

Les causes des décès.

En temps normal, c'est-à-dire quand rien ne vient troubler l'accroissement régulier de la population, le nombre des naissances enregistrées chaque année à Paris peut être fixé en moyenne à 54,000, et le nombre des décès à 45,000, ce qui fait ressortir à 9,000 l'excédant annuel moyen des naissances sur les décès. D'autre part, et toujours dans les mêmes conditions normales, l'immigration de l'étranger ou de la province vers la capitale introduit, année moyenne, à Paris, un contingent de 18,000 individus ; de telle sorte que, par l'effet de ces deux causes réunies, la population de la capitale s'accroît chaque année d'environ 26,000 habitants.

Cet accroissement régulier, déduit de l'étude du mouvement de la population parisienne pendant la période de 1860-1870, nous permet d'affirmer que, sans les

(1) Voir sur le même sujet l'article de M. Loua, année 1873, page 320.

tristes événements de 1870-1871, le recensement opéré en mai 1872 eût fourni pour Paris un chiffre de population très-voisin de deux millions d'habitants. Le *Bulletin des lois* du 22 janvier 1873 fixe définitivement à 1,799,250 habitants le chiffre de la population normale recensée, à 1,851,792, si l'on y ajoute la garnison. Le dénombrement accuse donc en réalité un déficit considérable dans la population : indiquons-en brièvement les causes.

Le *Bulletin de statistique municipale* nous apprend que le nombre total des décès constatés en 1870 dans la capitale s'élève à 73,563, dépassant de 28,500 la moyenne annuelle que nous avons fixée à 45,000. Le même document nous apprend qu'en 1871, la mortalité s'est élevée à 86,760 (1), soit encore 41,800 décès de plus que la moyenne annuelle : en résumé les deux années 1870 et 1871 présentent un excédant de 70,300 décès sur la mortalité normale. Ajoutons qu'il en est malheureusement ainsi pour le reste de la France pendant la même période ; l'excédant annuel moyen des naissances sur les décès, qui est de 123,000, s'est converti, en 1870 et 1871, en un excédant de décès ; cet excédant a été de 103,000 en 1870 et de 446,000 en 1871, si bien que la France a vu, par le fait de sa mortalité excessive, sa population diminuer de plus d'un demi-million d'habitants pendant ces deux années désastreuses, marquées par d'autres pertes non moins cruelles.

Ce n'est pas tout : la population de Paris a été atteinte encore d'une autre manière par la diminution insolite du nombre des naissances en 1871. La natalité, qui est, comme nous l'avons dit, de 54,000, année commune, est descendue, en 1871, à 37,410 ; de ce côté, nous sommes donc encore en déficit de 16,500 individus. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que ce déficit porte non pas, comme on l'a dit, sur la période du siège et de la Commune (les relevés mensuels du *Bulletin municipal* établissent le contraire), mais sur les mois d'août, septembre et octobre 1871. Au mois de septembre notamment, le nombre des naissances, qui est en moyenne de 4,500 par mois, est tombé à 1,724 ; les mois de conception qui correspondent à cette période, c'est-à-dire décembre 1870, janvier et février 1871, sont précisément ceux pendant lesquels la population a eu à endurer les privations les plus rigoureuses, ce qui confirme une fois de plus l'observation que les souffrances, les privations matérielles ont pour effet inévitable de restreindre la fécondité naturelle des races. On peut demander, à ce sujet, ce que sera dans vingt ans, au moment de la conscription, cette génération parisienne de 1871, procréée dans les tristes conditions que chacun sait. Feu Millot avait fait la remarque que la classe de conscrits de 1837, qui répondait par sa naissance à l'année 1816, marquée par une disette qui se fit sentir cruellement dans toute la France, présenta un nombre insolite d'exemptions par défaut de taille, vices de conformation, faiblesse de constitution, etc. On peut, sans être prophète, prédire que les privations matérielles et psychologiques du double siège, les excès alcooliques, la surexcitation des esprits passée à l'état chronique, auront leur contre-coup physiologique sur les natifs de cette triste période, et que, par la quantité comme par la qualité des produits, cette génération laissera beaucoup à désirer.

(1) D'après un document que nous avons eu sous les yeux, et qui s'appuie sur les relevés statistiques des pompes funèbres, le nombre total des décès serait de 99,945, parmi lesquels 17,192 s'appliqueraient à des inhumations irrégulières faites d'office par l'administration des pompes funèbres pendant les journées qui ont suivi l'entrée des troupes à Paris.

En résumé, et pour en revenir à notre sujet, la diminution de la population parisienne tient, pour une bonne part, à l'aggravation considérable de la mortalité en 1870-1871, et pour une autre part, quoique en moindre proportion, à la diminution dans le chiffre normal des naissances. Mais ces deux causes n'expliquent pas tout, et d'autres causes secondaires doivent être invoquées, par exemple la diminution considérable de la population allemande de Paris qui serait tombée de 30,000 à 5,000, et le courant qui s'est établi de la capitale vers la province et qui a remplacé l'immigration par l'émigration au moins temporaire. Nous trouvons la preuve de ce fait dans les relevés du recensement par arrondissement : ainsi dans le 6^e arrondissement (Luxembourg), nous constatons une diminution de 9,569 habitants entre le recensement de 1866 et celui de 1872; dans le 7^e arrondissement (faubourg Saint-Germain), la diminution s'élève à 9,915. Mais ce sont là des faits essentiellement transitoires, que le rétablissement de l'ordre et la reprise du travail feront promptement disparaître. Semblable fait fut constaté dans la période 1848-1851. La population recensée à Paris en 1851 était de 1,053,262, tandis que le recensement de 1846 avait donné 1,053,897 habitants; mais bientôt la population reprit son accroissement normal, et en 1856 le recensement constatait à Paris une augmentation de 12,000 habitants.

Ainsi, c'est à cette population de 1,799,150 habitants, constatée par le recensement de 1872 (1,851,792 si on y ajoute la garnison), population réduite comme nous venons de le voir par la diminution du chiffre des naissances, l'arrêt momentané du courant migratoire, mais surtout par la mortalité excessive des deux années 1870-1871, que s'appliquent les considérations que nous allons présenter sur la mortalité en 1872.

Le nombre des décès constatés à Paris en 1872 s'élève à 40,489. En rapprochant ce chiffre de la moyenne annuelle, qui est, comme on sait, de 45,000, on voit qu'il y a une diminution notable dans la mortalité, ce qui est l'indice d'une amélioration dans l'état sanitaire. Toutefois, nous devons faire remarquer qu'après les grandes épidémies ou les mortalités excessives, on observe presque constamment une diminution dans le nombre des décès, et ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que cette différence dans la mortalité, à certaines périodes, est due à l'ensemble des maladies régnantes, et non, comme on pourrait le croire tout d'abord, à l'absence de l'une d'elles en particulier. Toutes les maladies participent à cette diminution, comme elles participent à l'augmentation dans les années à mortalité excessive.

Si nous comparons la mortalité de Paris en 1872 à celle des autres capitales pendant la même année, nous voyons que Paris tient une des premières places au point de vue de l'état sanitaire, comme il résulte des chiffres ci-dessous :

	POPULATION.	Décès en 1872.	Décès sur 1,000 habitants.
Londres . . .	3,311,298	70,893	21.4
Paris	1,851,792	40,489	21.9
Bruxelles . . .	185,000	4,176	22.6
Vienne	614,356	20,506	31.8
Berlin	828,000	26,706	32.3
New-York . . .	942,292	32,474	34.5
Florence . . .	167,093	5,815	34.8
Rome	244,484	9,223	37.7

Si nous descendons dans le détail des causes spéciales de décès à Paris, nous trouvons que la mortalité se répartit comme suit : fièvre typhoïde, 897 décès ; pneumonie, 2,266 ; phthisie pulmonaire, 8,104 ; bronchite, 1,514 ; laryngite et croup, 1,348 ; affections puerpérales, 537 ; variole 102. Parmi les causes de décès inscrites au *Bulletin de statistique municipale*, la phthisie tient le premier rang, laissant bien loin derrière elle les autres maladies qui nous déciment : c'est la seule endémie meurtrière de la capitale, mais on peut dire qu'elle enlève un cinquième de sa population.

On remarquera, dans le résumé précédent des causes de décès, la faible mortalité occasionnée par la petite vérole, 182 cas mortels pour toute l'année 1872. Ce résultat confirme l'observation que nous avons faite plus haut de la diminution de la mortalité dans les années qui suivent l'explosion des épidémies. Dans les années 1870-1871, la variole a enlevé à Paris 15,421 personnes, et a été incomparablement plus meurtrière pour nous que le feu de l'ennemi ou la guerre civile, car le nombre des morts par blessures militaires, constaté dans Paris, s'élève à 4,862, dont 1,512 sont imputables au premier siège, et 3,350 à la période de la Commune. Il faut ajouter d'ailleurs que cette épidémie de petite vérole a sévi non-seulement à Paris, mais dans le reste de l'Europe. A Londres, elle a fait, en 1871, 7,876 victimes ; à Bruxelles, 958 ; à Berlin, 6,478. Pour toute la France, il n'y a pas d'exagération à porter à 200,000 le nombre des décès qu'elle a occasionnés.

Le chiffre des décès par affections puerpérales mérite de nous arrêter un instant : il est de 537. Sur ce total, 195 ont été constatés en ville et 342 dans les hôpitaux. Or, le nombre des accouchements opérés dans les hôpitaux s'élève à 6,730, tandis que le nombre des accouchements à domicile dépasse 47,000. On en tire cette conclusion que la mortalité des femmes en couches est de 4.1 pour 1,000 en ville et de 51 pour 1,000, c'est-à-dire treize fois plus forte, dans les hôpitaux. Il y a longtemps que la science a fait ressortir l'influence meurtrière qu'exercent les salles d'hôpital sur la mortalité des femmes en couches, et nous ne saurions trop approuver la mesure prise par la nouvelle administration de l'Assistance publique, de restreindre les services d'accouchements dans les hôpitaux, en donnant une extension de plus en plus grande aux accouchements opérés à domicile par les sages-femmes et les médecins des bureaux de bienfaisance. Ajoutons qu'au point de vue financier l'innovation n'est pas moins heureuse. La dépense par accouchement à domicile est de 20 fr. 92 c., représentant les honoraires de la sage-femme, les secours en nature donnés aux accouchées, les secours en argent et la layette, tandis qu'à la Maternité la dépense par accouchement oscille entre 47 et 72 francs !

Ce que nous disons des affections puerpérales, nous pourrions le dire avec autant de vérité de la phthisie, de la pneumonie et de la majeure partie, sinon de la totalité des maladies qui déciment la population, et montrer que la mortalité, dans les hôpitaux de Paris, est incomparablement plus élevée que dans les plus misérables réduits de nos faubourgs. Les données de la statistique conduisent à cette conclusion, qu'il y a avantage, au point de vue de l'hygiène et de la moralité publiques, à remplacer progressivement l'assistance hospitalière par celle qui s'exerce au foyer domestique, sous les yeux et avec le concours de la famille. Disons aussi que le budget des villes sera singulièrement allégé par cette réforme. A Paris, le prix moyen de la journée de malade traité à domicile est de 1 fr. 19 c., et dans les hôpitaux de 2 fr. 25 c.

Avant d'abandonner cette question de l'Assistance à Paris, nous rappellerons que la population indigente inscrite sur les registres des bureaux de bienfaisance s'élève, d'après le recensement de 1872, à 101,719 individus, ce qui donne, à très-peu près, un indigent sur 17 habitants. L'élément parisien ne figure que pour une faible part sur les contrôles de l'indigence, 22.69 pour 100, tandis que les indigents originaires des départements figurent pour un chiffre de 72.74 pour 100, et les étrangers pour 4.54 pour 100. Le dernier recensement opéré sous l'Empire, en 1869, portait à 42,098 le nombre des ménages secourus; ce nombre est aujourd'hui de 39,603.

J'arrive maintenant à une cause spéciale de décès, en dehors de la médecine pratique, mais relevant de ce qu'on a appelé la médecine sociale, et méritant toute l'attention des moralistes et des administrateurs : je veux parler du suicide. S'il est vrai, comme l'a écrit Lacordaire, que la misère morale d'un peuple se mesure au nombre des suicides et des démences, la statistique nous fournit, du moins en ce qui concerne les suicides, des résultats qui ne sont pas faits pour nous flatter. Les relevés qui m'ont été fournis par la préfecture de police, de beaucoup plus précis et plus complets que ceux qui figurent sur les états de la préfecture de la Seine, portent à 797 le nombre des suicides accomplis en 1872 à Paris, ou, pour parler plus exactement, dans le ressort de la préfecture de la police, qui comprend, comme on sait, tout le département de la Seine et les communes d'Enghien et Saint-Cloud, dépendant de Seine-et-Oise. Par cette simple donnée, on voit qu'il y a plus de chance pour un Parisien de terminer sa vie par la mort volontaire que par la fièvre typhoïde ou la petite vérole.

Ce chiffre de 797 suicides, bien qu'il soit réellement énorme, si on le considère en lui-même, accuse néanmoins, quand on le compare aux relevés des années précédentes, une amélioration véritable dans notre situation morale : ainsi en 1869, le nombre des suicides constatés à Paris s'est élevé à 1,100 !

A ce chiffre des suicides, pour achever de caractériser la situation, il faut ajouter celui des tentatives avortées, le plus souvent par le fait de circonstances indépendantes de la volonté des individus, surpris, pour ainsi dire, en flagrant délit d'exécution. Le nombre de ces tentatives avortées est, pour 1872, de 231.

Considéré au point de vue du mode de perpétration, le suicide fournit quelques détails qu'il n'est plus sans intérêt de consigner ici. Le moyen le plus vulgaire, le plus fréquemment employé, est la suspension mécanique, à l'aide d'un lien passé autour du cou. De ce chef, on compte 234 suicides, savoir : 207 chez l'homme et 27 chez la femme. Je relève dans ce groupe six cas de pendaison dans un violon, et un cas encore plus singulier accompli dans une des voitures cellulaires de la préfecture de police.

Les autres formes de suicide que nous trouvons relatées dans les relevés de la préfecture de police, sont : la submersion, 100 cas; la projection d'un lieu élevé, 58 cas; l'emploi des armes à feu, 77 cas; des armes blanches, 50 cas; le poison 41 cas. Dans ce dernier groupe, l'empoisonnement par le phosphore des allumettes chimiques tient le premier rang; viennent ensuite les acides minéraux, les alcalis organiques, enfin l'absinthe qui donne lieu à un mode de suicide jusqu'à ce jour inconnu.

Nous terminerons cette étude de la mortalité par quelques détails sur les morts accidentelles, les morts subites et les homicides. Les morts accidentelles sont très-

fréquentes à Paris, comme d'ailleurs dans toutes les agglomérations urbaines. Le total des décès par accidents constatés par la préfecture de police s'élève, pour 1872, à 902. Le plus grand nombre de ces accidents sont imputables à la circulation des voitures et aux chutes du haut d'échafaudages ou de lieux élevés. Les accidents causés par l'ivrognerie figurent dans le total ci-dessus pour un chiffre de 64 décès. Nous devons constater que le total des morts par accidents est notablement moins élevé à Paris que dans quelques villes de l'étranger : à New-York, pour une population deux fois moins grande, on compte 735 décès accidentels, et à Londres, 2,169, pour une population de 3,300,000 habitants.

Au second rang des causes de mort accidentelles, nous trouvons les brûlures par imprudence, qui fournissent un contingent de 105 décès. L'enquête établit qu'un nombre considérable de brûlures sont occasionnées par le pétrole et les huiles minérales, employées aujourd'hui aux usages domestiques. On sait le rôle qu'a joué le pétrole dans nos désastres publics.

Le nombre des homicides commis à Paris en 1872 s'élève à 23; à New-York, il est de 57 et à Londres de 125 : nous sommes ici en progrès marqué sur ces deux capitales. Peut-on attribuer ce résultat à notre moralité plus grande, ou en faire honneur à la vigilance de la police parisienne et à sa supériorité d'organisation sur les polices anglaise et américaine ? Nous posons simplement la question, n'ayant pas les éléments nécessaires pour la résoudre.

Pour terminer cette revue, il nous reste à dire quelques mots des morts subites constatées à Paris, de celles du moins qui surviennent sur la voie publique et qui sont l'objet d'une enquête médico-légale. Ce genre de mort n'est pas rare à Paris ; mais on se fait généralement illusion dans le monde sur la cause qui l'occasionne. Quand un individu tombe, comme sidéré, sur la voie publique, surpris par la mort en pleine santé, on dit (c'est l'expression consacrée) qu'il succombe à une attaque d'*apoplexie foudroyante*, ce qui laisserait supposer une hémorragie du cerveau : la vérité est que dans l'immense majorité des cas (au moins 95 fois sur 100), cet individu succombe à la rupture d'un anévrisme ; il meurt frappé au cœur, et non au cerveau. Il est digne de remarque que le nombre de ces morts par anévrismes est relativement très-élevé à Paris, beaucoup plus élevé que dans toute autre capitale de l'Europe. A Londres, le nombre des morts subites constatées en 1871, tant à domicile que sur la voie publique, est de 71. En 1872, la préfecture de police à Paris a relevé 462 décès de cette nature, encore ce chiffre ne s'applique-t-il qu'aux morts subites constatées sur la voie publique. Tout porte à croire que le nombre des morts qui surviennent à domicile et échappent au contrôle de la préfecture, n'est pas inférieur à ce dernier nombre, et il n'y a aucune exagération à croire que, chaque année, un millier de personnes succombent à Paris à la rupture d'un anévrisme ou d'un des gros vaisseaux du cœur. Corvisart avait fait cette singulière remarque, que les maladies du cœur, et en première ligne l'anévrisme, étaient devenues plus fréquentes à Paris depuis la Révolution : il ne répugne pas de penser que les révolutions et les crises politiques passées à l'état chronique dans notre pays, et qui n'ont nulle part plus de retentissement qu'à Paris, ont sans doute contribué à développer ce mal dans des proportions qu'on ne voit pas ailleurs.

Ici, comme pour le suicide et les morts accidentelles, nous avons à signaler l'influence de l'alcoolisme, qui figure comme cause déterminante de la mort dans

42 cas: ces cas se rapportent à des individus relevés ivres-morts sur la voie publique, et ayant succombé à une apoplexie cérébrale ou pulmonaire.

Le total des décès causés directement par l'abus des boissons alcooliques s'est élevé à 180, pour l'année 1872, et ce chiffre n'est certainement qu'un minimum. Nous sommes convaincus qu'une application rigoureuse de la loi du 23 janvier peut contribuer à diminuer le contingent mortuaire de l'alcoolisme dans notre pays.

En résumé, et pour conclure, la mortalité constatée à Paris en 1872 est plus faible qu'à aucune autre époque de la période décennale que nous venons de traverser; elle est aussi plus faible que dans toute autre capitale de l'Europe, Londres seul faisant exception. On peut donc dire que, soit que l'on compare Paris à lui-même à différentes époques, soit qu'on le mette en parallèle avec les capitales étrangères, son état sanitaire est des plus satisfaisants.

D^r VACHER.

ÉCOLE DE MÉDECINE
FACULTÉ DE MÉDECINE